



2009-2010

2009-2010

Annual Report

Rapport annuel

Office of the
Attorney General

Cabinet du
Procureur général

2009-2010 Annual Report

Published by:
Office of the Attorney General
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
Canada
E3B 5H1

January 2011

Cover:
Communications New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN- 978-1-55471-318-9

ISSN- 978-1-55471-319-6

Rapport annuel 2009-2010

Publié par :
Cabinet du Procureur général
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada
E3B 5H1

Janvier 2011

Couverture :
Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :
Services d'imprimerie, Approvisionnement et
Services

ISBN- 978-1-55471-318-9

ISSN- 978-1-55471-319-6

To The Honourable Graydon A. Nicholas
Lieutenant-Governor of the
Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my pleasure to submit to Your Honour the Annual Report of the Office of the Attorney General for the fiscal year 1 April 2009 to 31 March 2010.

Respectfully submitted,



Hon. Marie-Claude Blais, Q.C.
Attorney General

L'honorable Graydon A. Nicholas
Lieutenant-gouverneur de la province
du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de remettre à Votre Honneur le rapport annuel du Cabinet du Procureur général pour l'exercice allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

La Procureure générale,



L'hon. Marie-Claude Blais, c.r.

To The Honourable Marie-Claude Blais, Q.C.
Attorney General
Legislative Assembly
Fredericton, New Brunswick

Dear Madam Minister:

I am pleased to present the Annual Report describing operations of the Office of the Attorney General throughout the fiscal year 2009-2010.

Respectfully submitted,



Judith Keating, Q.C.
Acting Deputy Attorney General

L'honorable Marie-Claude Blais, c.r.
Procureure générale
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame la Ministre,

Je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel faisant état des activités du Cabinet du Procureur général au cours de l'exercice 2009-2010.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Procureure générale adjointe par intérim,



Judith Keating, c.r.

Table of Contents

Organizational Charts.....	5
Introduction	6
Mandate of the Office of the Attorney General.....	7
Role and Responsibilities of the Attorney General	7

ATTORNEY GENERAL DIVISION

Legal Services Branch	8
Legislative Services Branch	15
Public Prosecution Services Branch.....	17

ADMINISTRATIVE SERVICES DIVISION

Facilities Management	21
Expropriations Advisory Officer	24
Financial Services Branch.....	25
Human Resource Services Branch.....	26
Information Management and Technology Branch	26

POLICY AND PLANNING BRANCH.....	28
--	-----------

COMMUNICATIONS.....	29
----------------------------	-----------

APPENDICES

I. Statutes of New Brunswick under the jurisdiction of the Attorney General.....	30
II. Revenue and Expenditures.....	33
III. Explanation of Variance Fiscal Year	37
IV. Official Languages Complaint Report	39

Table des matières

Organigrammes.....	5
Introduction	6
Mission du Cabinet du Procureur général	7
Rôle et Responsabilités du procureur général	7

DIVISION DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Direction des services juridiques	8
Direction des services législatifs	15
Direction des services des poursuites publiques	17

DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Gestion des installations	21
Commissaire consultatif de l'expropriation.....	24
Direction des services financiers	25
Direction du service des ressources humaines	26
Direction de la technologie et de la gestion de l'information	26

DIRECTION DE LA POLITIQUE ET DE LA PLANIFICATION

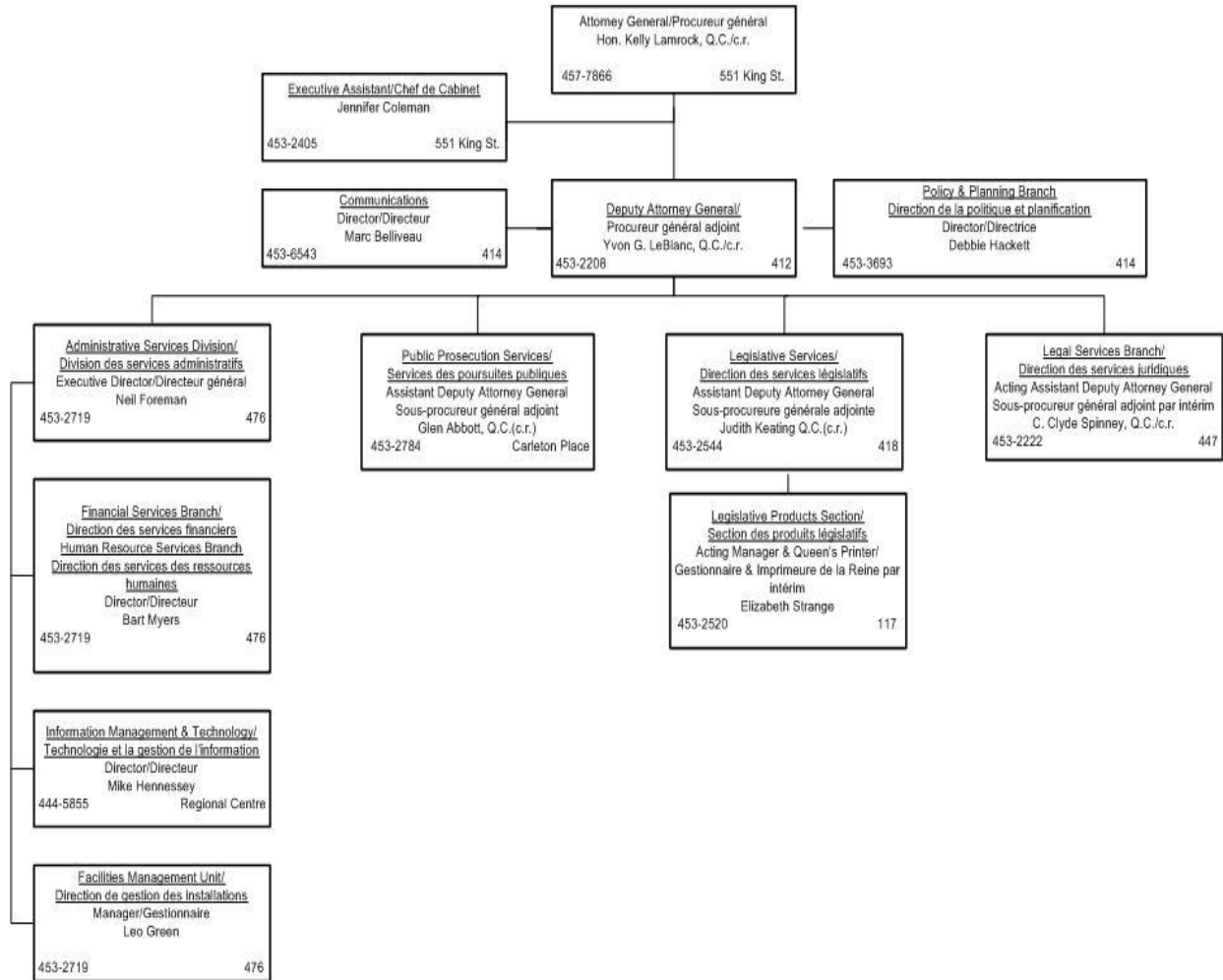
DE LA PLANIFICATION	28
----------------------------------	-----------

COMMUNICATIONS	29
-----------------------------	-----------

ANNEXES

I. Lois du Nouveau-Brunswick relevant de la compétence du procureur général.....	30
II. Recettes et dépenses	33
III. Explications des écarts pour l'exercice	37
IV. Rapport sur les plaintes concernant les langues officielles	39

OFFICE OF THE ATTORNEY GENERAL/CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL



March 31, 2010
Le 31 mars 2010

Introduction

This annual report for 2009-2010 outlines the activities and major events undertaken by the Office of the Attorney General. This report reflects the significant policy and program initiatives, as well as organizational changes, that were implemented during the fiscal year. Financial information is also presented.

Some noteworthy events are as follows:

- Prosecutors participated in intensive training courses for the Royal Canadian Mounted Police at "J" Division Headquarters at Fredericton in the preparation of Affidavits to obtain search warrants.
- Prosecutors participated in judging at the Université de Moncton Law School mock trials for the McKelvey Cup. Teams represented were Dalhousie, University of New Brunswick and Université de Moncton Law Schools. The winner moved on to the National Competition for the Sopinka Cup in Ottawa, Ontario.
- Lawyers in Legal Services Branch represented government before Administrative Tribunals and Courts at all levels, up to and including the Supreme Court of Canada and provided opinions and advice with respect to the conduct of government affairs and operations. Lawyers have participated in organizing and presenting Continuing Legal Education events for the profession at both provincial and national levels.
- Lawyers in the Legislative Services Branch, in addition to a very extensive legislative portfolio, made important contributions in various capacities to the *New Brunswick Law Society*, the *Canadian Bar Association*, *The Uniform Law Conference*, le *Programme d'administration de la Justice dans les deux langues officielles*, the *Association of Legislative and Parliamentary Counsel of Canada*, and the *Canadian Institute for the Administration of Justice*. Conversion of regulations to the new e-laws system has also continued, and required much work. The branch also welcomed certain Attorney General representatives from abroad who are looking to implement the same electronic

Introduction

Le rapport annuel du Cabinet du procureur général décrit les activités et événements importants de l'exercice 2009-2010. Il fait état des principales initiatives mises sur pied en matière de programmes et de politiques ainsi que des changements organisationnels mis en œuvre au cours de l'année financière. Il présente aussi les états financiers du Cabinet.

Voici une liste d'activités notables entreprises par le Cabinet :

- Les procureurs ont suivi des séances de formation intensive sur la préparation d'affidavits en vue de l'obtention de mandats de perquisition offertes par la Gendarmerie royale du Canada au quartier général de la Division J à Fredericton.
- Les procureurs ont siégé au groupe d'évaluateurs du tribunal-école organisé à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pour l'obtention de la coupe McKelvey. Des équipes représentaient les écoles de droits de l'université Dalhousie, de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton. Les gagnants ont ensuite participé à la compétition nationale qui a eu lieu à Ottawa, en Ontario, pour l'obtention de la coupe Sopinka.
- Des avocats de la Direction des services juridiques ont représenté le gouvernement devant des tribunaux administratifs et des tribunaux de toutes les instances, y compris la Cour suprême du Canada. et ont fourni des conseils et des avis sur le déroulement des activités du gouvernement. Les avocats ont également contribué à l'organisation et à la présentation d'exposés dans le cadre du programme de formation juridique permanente, tant à l'échelle provinciale que nationale.
- Outre le grand nombre de dossiers dont ils sont chargés, les avocats de la Direction des services législatifs ont apporté d'importantes contributions de diverses natures au Barreau du Nouveau-Brunswick, à l'*Association du Barreau canadien*, à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, au *Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles*, à l'*Association des conseillers parlementaires et législatifs du Canada* et à l'*Institut canadien d'administration de la justice*. La conversion de règlement législatif dans le cadre du projet de publication électronique s'est poursuivie et a demandé beaucoup d'effort. La Direction a également accueilli des représentants de Cabinet

drafting and publication systems as New Brunswick.

Mandate of the Office of the Attorney General

The mandate of the Office of the Attorney General is to promote the impartial administration of justice and to ensure protection of the public interest.

Role and Responsibilities of the Attorney General

The Attorney General, as the chief law officer of the Crown, holds one of the original offices dating back more than 200 years to the colonial period.

The Attorney General is entrusted with the following responsibilities:

- To administer criminal justice in the Province, including the prosecution of all offences under the *Criminal Code of Canada* and the Statutes of New Brunswick;
- To represent the Crown in all matters of civil and constitutional litigation;
- To provide legal services and advice to all government departments and agencies;
- To represent the Crown where public rights of concern to the provincial government are being questioned;
- To provide advice to the government on proposed legislation and to carry out studies for the reform of law;
- To provide legislative drafting services for the government; and,
- To print and publish acts, regulations and *The Royal Gazette* in accordance with the *Queen's Printer Act*.

du procureur général d'autres administrations qui souhaitent mettre sur pied des systèmes électroniques de rédaction et de publication comme ceux du Nouveau-Brunswick.

Mandat du Cabinet du procureur général

Le Cabinet du procureur général a pour mandat de promouvoir l'administration impartiale de la justice et la protection de l'intérêt public.

Rôle et Responsabilités du procureur général

En sa qualité de premier conseiller juridique de la Couronne, le procureur général assume une fonction qui remonte au début de l'époque coloniale, il y a plus de 200 ans.

Le procureur général a les responsabilités suivantes :

- Administrer la justice en matière pénale dans la province et poursuivre tous les auteurs d'infractions au *Code criminel* du Canada et aux lois du Nouveau-Brunswick;
- Représenter la Couronne dans toutes les instances civiles et constitutionnelles;
- Fournir des services et des conseils juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement;
- Représenter la Couronne lorsque des droits d'intérêt public qui concernent le gouvernement provincial sont en cause;
- Conseiller le gouvernement sur les propositions législatives et effectuer des études en matière de réforme du droit;
- Fournir des services de rédaction législative au gouvernement;
- Imprimer et publier les lois, les règlements et la *Gazette royale*, tel que prescrit par la *Loi sur l'Imprimeur de la Reine*.

Legal Services Branch

Mandate

The Legal Services Branch of the Office of the Attorney General is responsible for the provision of legal advice and representation to government departments and agencies in all matters not pertaining to public prosecution and legislative drafting. The legal advice and representation services provided by professional staff of the Legal Services Branch is intended to assist the Attorney General of New Brunswick in the fulfillment of her constitutionally mandated role as Chief Law Officer of the Crown and legal advisor to government. This role is materially different from that provided by the Minister of Justice and Consumer Affairs, whose core function relates to the administration of justice.

Budget

The sum of \$3,331,200.00 was appropriated for the Legal Services Branch for the fiscal period commencing on April 1, 2009, and ending March 31, 2010.

Service Delivery by Practice Groups

In 2002, a number of changes were made to the service delivery model in the Legal Services Branch of the Office of the Attorney General. These changes were designed to enhance the quality of service to the various departments and Crown agencies to which the Attorney General provides advice and representation on a wide range of matters. The previous mode of service delivery, based on the assignment of one or more solicitors to provide legal services to departments and Crown agencies, was changed to a practice group model. As a result of this change a number of practice groups were created in the Legal Services Branch of the Office of the Attorney General: a Litigation Practice Group, an Administrative and Employment Law Practice Group, a Commercial, Corporate and Property Law Practice Group, and a Government Services Practice Group, within which was contained a Constitutional Law Unit. As of 2009, lawyers in the Constitutional Law Unit report directly to the Assistant Deputy Attorney General.

The practice group mode of service delivery is designed to encourage the sharing of knowledge among group members. The particular mode of service delivery implemented in the Legal Services Branch

Direction des services juridiques

Mandat

La Direction des services juridiques du Cabinet du procureur général fournit des conseils juridiques et des services de représentation juridique aux ministères et organismes du gouvernement en ce qui concerne toutes les questions ne se rapportant pas aux poursuites publiques et à la rédaction législative. Les conseils juridiques et les services de représentation fournis par le personnel professionnel de la Direction des services juridiques visent à aider le procureur général du Nouveau-Brunswick à s'acquitter de son rôle de premier conseiller juridique de la Couronne et de conseiller juridique du gouvernement, rôle qui lui est dévolu par la Constitution. Ce rôle diffère sensiblement de celui tenu par le ministre de la Justice et de la Consommation, dont la fonction centrale se rapporte à l'administration de la justice.

Budget

La somme de 3, 331,200.00\$ a été affectée à la Direction des services juridiques pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010.

Prestation des services par groupes sectoriels

En 2002, des changements ont été apportés au modèle de prestation des services de la Direction des services juridiques du Cabinet du procureur général. Ces changements visaient à améliorer la qualité des services de conseil et de représentation fournis par le Cabinet aux divers ministères et organismes de la Couronne dans toute une gamme de matières. La méthode de prestation des services précédente, axée sur l'affectation d'un ou de plusieurs avocats en vue de fournir des services juridiques aux ministères et organismes de la Couronne, a été modifiée en faveur d'un modèle de groupes sectoriels. À la suite de ce changement, un certain nombre de groupes sectoriels ont été créés au sein de la Direction des services juridiques du Cabinet du procureur général : groupe du contentieux, groupe du droit du travail, groupe du droit des affaires, des sociétés et des biens et groupe des services au gouvernement, ce dernier renfermant une unité du droit constitutionnel. Depuis 2009, les avocats de l'Unité du droit constitutionnel relèvent directement du sous-procureur général adjoint.

Le mode de prestation des services par groupes sectoriels a été conçu de façon à favoriser le partage des connaissances. Cette méthode utilisée à la Direction des services juridiques est suffisamment

retains sufficient flexibility to accommodate the delivery of services in a cross-disciplinary environment, thereby allowing the Office of the Attorney General to take full advantage of in-house resources to expedite resolution of matters submitted to the Attorney General.

The increasing complexity of legal matters dealt with by staff of the Legal Services Branch on behalf of the Executive of government requires a certain degree of specialization on the part of lawyers. The practice group mode of service delivery combined with a collegial approach to the practice of law has been determined as the most effective model for the delivery of legal services.

Practice Group Directors

A senior lawyer has been designated as the Director of each practice group. Practice group directors, in addition to their ongoing practice responsibilities, are responsible for the administration of the operation of their practice group, including the assignment of tasks within the practice group on an equitable basis, having regard to the level of experience of each of the lawyers within the group.

Departments and Crown agencies requesting legal services from the Legal Services Branch of the Office of the Attorney General are requested in all but the most urgent of situations to address their requests for services to the Director for the practice group in the practice area in which assistance is required. The Director then assigns the matter to a solicitor in the practice group for which he or she is responsible. Once a solicitor has been assigned a particular matter, all dealings in regard to that matter are between the department or Crown agency and the solicitor assigned to that matter. Circumstances on occasion dictate the involvement of more than one practice group in a particular matter.

The Directors of the respective practice groups report to the Assistant Deputy Attorney General (Legal Services), who in turn reports to the Deputy Attorney General.

Administration

The Assistant Deputy Attorney General (Legal Services) is responsible for the overall administration of the Legal Services Branch of the Office of the Attorney General, and he is responsible for maintaining the quality of legal services and representation provided to

souple pour assurer la prestation des services dans un milieu interdisciplinaire et ainsi permettre au Cabinet du procureur général de profiter pleinement des ressources internes afin de régler rapidement les questions soumises au procureur général.

La complexité croissante des questions juridiques que doit aborder le personnel de la Direction des services juridiques au nom de l'organe exécutif du gouvernement exige un certain niveau de spécialisation de la part des avocats. Il a été déterminé que le mode de prestation des services par groupes sectoriels, conjugué avec une approche consultative à l'égard de la pratique du droit, constitue la façon la plus efficace de fournir des services juridiques.

Directeurs des groupes sectoriels

Un avocat chevronné a été nommé directeur pour chacun des groupes sectoriels. En plus de ses responsabilités courantes, le directeur est chargé de la gestion du fonctionnement du groupe sectoriel, s'occupant entre autres de l'attribution équitable des tâches au sein du groupe sectoriel en tenant compte de l'expérience de chacun des avocats au sein du groupe.

Sauf en cas d'urgence, tout ministère et organisme de la Couronne qui désire avoir recours aux services de la Direction des services juridiques du Cabinet du procureur général doit soumettre sa demande au directeur du groupe sectoriel responsable du domaine dont relève la question. Le directeur soumet ensuite la question à un avocat de son groupe sectoriel, après quoi toute communication à cet égard aura lieu entre le ministère ou l'organisme de la Couronne et l'avocat en question. À l'occasion, les circonstances dictent la participation de plus d'un groupe sectoriel au traitement de la question à l'étude.

Les directeurs des groupes sectoriels de la Direction des services juridiques se rapportent au directeur général, qui lui relève du sous-procureur général adjoint (Services juridiques), qui à son tour rend des comptes au procureur général adjoint.

Administration

Le sous-procureur général adjoint (Services juridiques) est responsable de l'administration générale de la Direction des services juridiques du Cabinet du procureur général. Il est chargé de maintenir la qualité des services juridiques et des services de

government departments and agencies. In addition to his administrative duties, the Assistant Deputy Attorney General (Legal Services) is responsible for the conduct of some matters on behalf of the Province of New Brunswick.

Commercial, Corporate and Property Law Practice Group

This Practice Group provides legal services to government departments and agencies in commercial, corporate and property law, including the preparation of commercial documents on complex transactions, the preparation of legal documents necessary to complete the purchase or sale of real property, and leasing real property on behalf of the Crown. Lawyers operating in this area are, by the very nature of the transactions which they are required to complete, required to have extensive knowledge in the respective area of expertise.

Highlights

During the 2009-2010 fiscal year the Corporate, Commercial and Property Law Practice Group members handled a number of highly complex legal issues, provided legal advice and direction, and negotiated a number of complex commercial transactions involving many leading New Brunswick businesses and enterprises, including:

- Providing legal advice on the creation and establishment of the New Brunswick Community College Corporations;
- Acting as Canadian counsel providing assistance and support to United States law firms in relation with the intervention of the Province of New Brunswick before the United States Federal Energy Regulatory Commission;
- Providing legal advice on a Maritime Provinces initiative to establish a wireless state of the art system for public safety stakeholders;
- Providing advice to multiple departments on a major restoration project;
- Providing legal advice and assistance on matters involving national and international contracts, including amendments to the Agreement on Internal Trade (AIT);

représentation fournis aux ministères et organismes du gouvernement. Outre ses tâches administratives, le sous-procureur général adjoint (Services juridiques) est chargé de la conduite de certaines affaires au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

Groupe du droit des affaires, des sociétés et des biens

Ce groupe sectoriel fournit des services juridiques aux ministères et organismes gouvernementaux dans le domaine du droit des affaires, des sociétés et des biens, préparant notamment les documents commerciaux pour des transactions complexes ainsi que de documents juridiques nécessaires à l'achat, à la location ou à la vente de biens réels au nom de la Couronne. Compte tenu de la nature des opérations qu'ils sont appelés à effectuer, les avocats affectés à ce groupe doivent également connaître le domaine du droit des sociétés.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, les membres du groupe du droit des affaires, des sociétés et des biens se sont occupés d'un certain nombre de questions juridiques très complexes, ont fourni des conseils et des avis juridiques et ont négocié des transactions commerciales complexes. Ils ont notamment :

- Fournir des avis juridiques sur la mise sur pied et l'établissement de sociétés du collège communautaire du Nouveau-Brunswick
- Exercé les fonctions de conseillers juridiques canadiens, fournissant aide et services de soutien à un Cabinet d'avocats américains relativement à l'intervention du gouvernement du Nouveau-Brunswick devant la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis;
- Fournir des avis juridique sur une initiative visant à établir à l'échelle des Provinces maritimes un système sans fil des plus modernes pour les acteurs du domaine de la sécurité publique
- Fournir des conseils à divers ministères sur d'importants projets de restauration;
- Fourni des conseils juridiques au sujet de questions liées à des contrats nationaux et internationaux, incluant la modification de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI);

- Providing legal advice, assistance and/or representation on matters involving intellectual property, bankruptcy and receivership, including extensive court appearances on major commercial insolvency files;
- Negotiating and preparing legal documentation for the provision of financial assistance in areas of forestry, manufacturing, mining, fisheries and the aquaculture industry;
- Conducting research and providing legal advice on complex real property issues involving ownership and title of real property throughout the Province.

Lawyers in this Practice Group also continued to participate as course instructors at the Bar Admission Course of the Law Society of New Brunswick.

Litigation Practice Group

The services provided by this Practice Group consisted of representation of the Province of New Brunswick, as well as certain Crown agencies in all litigation matters in all levels of courts and adjudicative bodies.

Highlights

Members of this Practice Group represented government, government agencies and Crown corporations at Provincial Court and the Court of Queen's Bench (Trial and Family Division), for Motions, Trials, Settlement Conferences, Applications and *Right to Information Act* Referrals. They also made representations to the Court of Appeal of New Brunswick. Its members appeared before the New Brunswick Assessment and Planning Appeal Board, the Labour and Employment Board, the Judicial Remuneration Commission, the Energy and Utilities Board, the federal Property in Lieu of Taxes Advisory Panel, a Coroner's Inquest, and the Mining Commissioner. The issues addressed have included highway design and signage, the regulatory limit on general damages for minor personal injuries, illegal commercial signage on highways, expropriation of private lands for highway improvements, large Crown construction projects, provincial taxation issues relating to mining, liquor licensing and property tax, recovery of medicare overpayments, appeals of firearm transportation permits, remuneration of Provincial Court Judges, and defending decisions on judicial review of provincial officials, including various Ministers and the Superintendent of Pensions.

- Fourni des services de consultation, de soutien et de représentation juridique sur des questions liées à la propriété intellectuelle, aux faillites et aux mises sous séquestre; y compris de nombreuses comparutions devant les tribunaux dans de grands dossiers d'insolvabilité d'entreprises;
- Négocié et préparé des documents juridiques pour la prestation d'aide financière dans les secteurs de la foresterie, de la fabrication et de l'aquaculture;
- Mené des recherches et fourni des conseils juridiques relativement à des questions complexes en matière de titres et de propriété de biens réels dans l'ensemble de la province;

Les avocats de ce groupe ont également poursuivi de prendre part, à titre d'instructeurs, aux cours de préparation à l'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick.

Groupe du contentieux

Ce groupe sectoriel assure la représentation de la province du Nouveau-Brunswick et de certains organismes de la Couronne dans toutes les instances de litige à tous les échelons du système judiciaire et devant les tribunaux administratifs.

Faits saillants

Les membres de ce groupe sectoriel ont représenté le gouvernement, des organismes gouvernementaux et des sociétés de la Couronne devant la Cour provinciale et la Division de première instance et la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine pour des motions, des procès, des conférences de règlement amiable, des requêtes et des renvois relatifs à la *Loi sur le droit à l'information*. Ils ont également plaidé devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. Ils ont également comparu devant la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme, la Commission du travail et de l'emploi, la Commission sur la rémunération des juges du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics, le Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts du gouvernement fédéral et le commissaire aux mines, ainsi que dans le cadre d'une enquête du coroner.

Les membres du groupe sectoriel ont traité de questions comme la conception et la signalisation des routes, la limite réglementaire d'indemnisation générale pour préjudices corporels mineurs, la signalisation commerciale illégale sur les routes, l'expropriation de terres privées pour des projets d'améliorations routières, d'importants projets de construction de la

During the year, members of this Practice Group also participated in organizing and presenting Continuing Legal Education events for the profession at both the provincial and national levels, and have made presentations on legal issues before client departments' specialized groups.

Employment and Administrative Law Practice Group

Services provided by this Practice Group include the representation of government before various administrative boards and agencies, as well as representation of the Province as employer under Parts I, II and III of the Public Service, and representation of certain Crown agencies listed under Part IV of the Public Service, before adjudicative bodies and all levels of courts. This reflects the fact that employment and labour law have developed as areas of specialization in all jurisdictions in Canada.

Highlights

- Members of this group represented the Province before the New Brunswick Court of Appeal, the Court of Queen's Bench, Provincial Court (Firearms Act), the Assessment and Planning Appeal Board, the Labour and Employment Board (including in matters under the *Pension Benefits Act* and the *Public Service Labour Relations Act*), the Liquor Licensing Board, the Tax Assessment Appeal Board, Small Claims Court, the Nurses' Association of New Brunswick, Farm Practices Review Board and the Human Rights Commission.
- This group provided advice, opinions, and representation on a continuing basis to government departments and agencies on administrative law matters and all employment-related matters, and

Couronne, des questions fiscales provinciales relatives à l'exploitation minière, aux permis d'alcool et aux biens réels, le recouvrement de versements excédentaires effectués en vertu de l'assurance-maladie, appels relatifs aux autorisations de transport des armes à feu, la rémunération des juges de la Cour provinciale, ainsi que la défense de jugements rendus dans l'examen judiciaire de fonctionnaires provinciaux, y compris divers ministres, le surintendant des pensions et le surintendant des assurances.

Au cours de l'exercice financier, les membres du groupe sectoriel ont également contribué à l'organisation et à la présentation d'exposés dans le cadre du programme de formation juridique permanente, tant à l'échelle provinciale que nationale. Ils ont aussi présenté des exposés sur des questions juridiques devant d'autres organismes professionnels.

Groupe du droit du travail et du droit administratif

Ce groupe sectoriel assure entre autres la représentation du gouvernement auprès de divers tribunaux administratifs et autres organismes ainsi que la représentation du gouvernement provincial en tant qu'employeur en vertu des Parties I, II et III de la fonction publique et la représentation de certaines sociétés de la Couronne de la Partie IV de la fonction publique devant des organismes juridictionnels et des tribunaux de toutes les instances, reflétant ainsi le fait que le droit du travail est devenu un domaine de spécialisation dans les provinces et les territoires du Canada.

Faits saillants

- Les membres de ce groupe ont représenté le gouvernement provincial devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, la Cour du Banc de la Reine, la Cour provinciale (*Loi sur les armes à feu*), la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme et la Commission du travail et de l'emploi pour des causes relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*, ainsi que la Commission des licences et permis d'alcool, la Commission d'appel en matière d'évaluation foncière, les infirmiers du Nouveau-Brunswick, Commission de révision des pratiques agricoles et la Commission des droits de la personne.
- Ce groupe a fourni des conseils, des avis et des services de représentation de façon continue aux organismes et ministères gouvernementaux concernant des questions de droit administratif et toutes les causes liées à l'emploi, les représentant

represented them in all employment-related proceedings before Boards, Adjudicators, all levels of Court, and at mediations.

- The issues addressed have included pension regulation on discrimination, regulation of the possession and transportation of firearms, liquor licensing, revenue administration, certification of bargaining units, unfair labour practice complaints, the designation of essential services, workers compensation, terminations, the duty to accommodate, discipline, regulation of professionals, layoff and recall, reasonable notice, harassment, conflict of interest, and the interpretation of collective agreements.
- This group also provided continuing education presentations to departments and Crown agencies on employment and administrative law topics such as grievance and adjudications, and workers compensation.

Government Services Practice Group

Services provided by this Practice Group are principally in the form of opinions to government departments and agencies on matters of statutory interpretation and general advice with respect to the conduct of government affairs and operations.

The Government Services Practice Group continuously provided legal advice, and on occasion, legal representation to the government on a wide area of important legal matters, including, but not limited to, Ministerial and Executive authority, Crown lands, government procurement, education, privacy and right to information, civil liability, taxation, gaming, family services, secure name changes, energy efficiency programs, aquaculture and agriculture, and matters involving the health and safety of the public.

pour toutes les instances liées au droit du travail devant des commissions, des arbitres, des tribunaux de toutes les instances et des médiateurs.

- Les membres du groupe sectoriel ont traité de questions comme la réglementation des pensions à la liquidation d'une entreprise à la suite d'une faillite, la discrimination, la réglementation de la possession et du transport des armes à feu, la gestion des revenus, l'accréditation des unités de négociations, des plaintes à l'égard de pratiques déloyales de travail, la désignation de services essentiels, l'indemnisation des travailleurs, la cessation des fonctions, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, la discipline, la réglementation des professionnels, les mises à pied et le rappel au travail, les préavis raisonnables, le harcèlement, les conflits d'intérêts et l'interprétation de conventions collectives.
- Ce groupe a également fait des présentations d'éducation permanente à l'intention des ministères et des sociétés de la Couronne sur des questions liées au droit du travail et au droit administratif, comme audiences d'arbitrage et griefs liés à l'emploi, et indemnisation des travailleurs.

Groupe des services au gouvernement (comprenant l'unité du droit constitutionnel)

La fonction principale de ce groupe sectoriel consiste à fournir des opinions aux ministères et aux organismes du gouvernement sur des questions d'interprétation des lois et des conseils généraux sur le déroulement des activités du gouvernement.

Le groupe des services au gouvernement n'a pas cessé de fournir des conseils juridiques, et à l'occasion des services de représentation juridique, au gouvernement tout au long de l'exercice sur une grande variété de questions de droit, notamment le pouvoir ministériel et exécutif, les terres de la Couronne, les pratiques gouvernementales en matière d'approvisionnement, l'éducation, la protection de la vie privée et le droit à l'information, la responsabilité civile, la fiscalité, la réglementation des jeux de hasard, les services familiaux, les éléments de sécurité d'un changement de nom, les programme d'efficacité énergétique, l'aquaculture et l'agriculture, ainsi que des questions liées à la santé et à la sécurité du public.

Constitutional Law Unit

The Constitutional Unit provided advice to government on important and complex legal issues and legal representation before Administrative Tribunals and Courts at all levels up to and including the Supreme Court of Canada.

Highlights

Examples of litigation in which the Constitutional unit was involved before the Supreme Court of Canada are as follows:

- An appeal of an opinion of the Quebec Court of Appeal regarding the constitutional validity of several provisions of assisted procreation legislation relating to the issue of exclusive provincial jurisdiction over health;
- An appeal from a judgment of the Ontario Court of Appeal concerning the right of a journalist to protect a source;
- Two appeals from the judgment of the Court of Appeal of Quebec concerning the application of provincial legislation in the area of urbanization and aeronautic activity;
- Appeals from the Court of Appeal of British Columbia and the Federal Court of Appeal concerning the application of provincial legislation in the area of labor law to Aboriginal Child Welfare Agencies;
- Appeal from the Ontario Court of Appeal concerning the right of employees to collective bargaining.

In addition to court cases, examples of which are described above, the Constitutional Unit also provided opinions on the constitutional validity of all government legislative and regulatory changes during the course of the year. In addition, the Unit provided opinions to the government on issues, including the division of powers between the Federal and Provincial Governments, official languages, Charter issues, human rights and aboriginal matters, among other issues.

Unité du droit constitutionnel

L'Unité du droit constitutionnel a fourni des conseils au gouvernement au sujet de questions juridiques importantes et complexes, en plus de le représenter devant les tribunaux administratifs et des tribunaux de toutes les instances, y compris la Cour suprême du Canada.

Faits saillants

Exemples de litiges auxquels ont pris part les membres de l'unité du droit constitutionnel devant la Cour suprême du Canada au cours de l'exercice :

- Un appel d'une opinion exprimée par la Cour d'appel du Québec a été interjeté pour déterminer la validité constitutionnelle de diverses dispositions du droit de la procréation assistée étant donné que les provinces ont compétence exclusive en matière de santé;
- Un appel a été interjeté d'un jugement de la Cour d'appel de l'Ontario concernant le droit d'un journaliste pour protéger sa source;
- Deux appels ont été interjetés d'un jugement de la Cour d'appel du Québec concernant l'application des dispositions législatives provinciales dans le domaine de l'urbanisme et de l'activité aéronautique;
- Des appels ont été interjetés de jugements rendus par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et de la Cour d'appel fédérale concernant l'application des dispositions législatives provinciales dans le domaine du droit du travail pour les agences du mieux-être des enfants autochtones;
- Un appel a été interjeté d'un jugement de la Cour d'appel de l'Ontario concernant le droit des employés à la négociation collective.

En plus des exemples d'instances judiciaires susmentionnés, les membres de l'unité du droit constitutionnel ont également fourni leur avis juridique concernant la validité constitutionnelle de toutes les modifications législatives et réglementaires apportées au cours de l'exercice financier. De plus, les membres ont fourni des conseils juridiques au gouvernement au sujet de questions comme la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, les langues officielles, les questions liées à la Charte et des droits de la personne et les questions autochtones.

Legislative Services Branch

The mandate of the branch is to provide to all government departments and agencies a central legislative drafting service, in both French and English.

The branch also provides advice to the Attorney General, the Deputy Attorney General, and the Executive Council Office and Cabinet on all legislative matters before the Officials and Policy and Priority Committees.

It also provides legal advice to the Clerk of the Executive Council on Cabinet agenda items, and carries out law reform projects.

The Registrar of Regulations is located within the branch, and discharges the responsibilities of that office as provided by the *Regulations Act*. The Queen's Printer is also located in the branch, and discharges the responsibilities of that office as provided by *The Queen's Printer Act*. The statutory functions of those officers are part of the branch's mandate. Through the office of the Queen's Printer, acts and regulations are published and distributed.

The Registrar of Regulations also serves as a member of the Rules Committee established under the *Judicature Act*.

The branch is also mandated with revising its legislation and reforming its e-publication systems.

The branch provides in-kind support to the Public Legal Education and Information Service of New Brunswick (PLEIS-NB). PLEIS-NB provides various services designed to inform the public of their legal rights and obligations.

PLEIS-NB receives core funding from the Federal Department of Justice and the New Brunswick Law Foundation, as well as project funding from various government departments and agencies.

Highlights

The 2009-2010 fiscal year was extremely busy for the branch. It dealt with a heavy workload both in terms of size and complexity of the legislative portfolio. A total of 80 bills drafted in the Legislative Services Branch were introduced in the Legislative Assembly. Also, 180 regulations drafted in the branch were filed with the Registrar of Regulations.

Direction des services législatifs

La Direction a pour mandat de fournir à tous les ministères et organismes gouvernementaux un service centralisé de rédaction des lois et des règlements en français et en anglais.

La Direction fournit des conseils au procureur général, au procureur général adjoint et au Bureau du Conseil exécutif relativement à toutes les questions présentées au Comité des fonctionnaires chargés de la législation et au Comité des politiques et des priorités.

La Direction fournit aussi des conseils juridiques au greffier du Conseil exécutif et Cabinet sur les questions à l'ordre du jour du Cabinet et réalise des projets en matière de réforme du droit.

Le Registraire des règlements, dont les fonctions sont régies par la *Loi sur les règlements*, et l'Imprimeur de la Reine, dont le mandat est défini par la *Loi sur l'Imprimeur de la Reine*, travaillent au sein de la Direction des services législatifs. Les tâches qui leur sont dévolues par la loi font partie du mandat de la Direction. Les lois et les règlements sont publiés et distribués par l'entremise du bureau de l'Imprimeur de la Reine.

Le Registraire des règlements est également membre du Comité des règles de procédure établi sous le régime de la *Loi sur l'organisation judiciaire*.

La Direction a aussi le mandat de réviser la législation et de réaménager ses systèmes de publication électronique.

La Direction fournit une aide matérielle au Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Le SPEIJ-NB offre divers services pour sensibiliser le public à ses droits et à ses obligations juridiques.

Le SPEIJ-NB est financé principalement par le ministère fédéral de la Justice et la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, et il reçoit une aide de divers ministères et organismes publics pour la réalisation de certains projets.

Faits saillants

La Direction des services législatifs a connu un exercice financier 2009-2010 bien rempli. Elle a dû composer avec une lourde charge de travail, tant sur le plan du volume que de la complexité du portefeuille législatif. Au cours de cette période, la Direction des services législatifs a rédigé 80 projets de loi qui ont été déposés à l'Assemblée législative, ainsi que

- As in previous years, new issues of the Law Reform Notes were published. The notes describe and invite comment on law reform items that are under review. These include selected items from the agenda of the Uniform Law Conference of Canada, in whose work the branch continues to participate.
 - In addition to an extensive legislative portfolio, Legislative Services staff members either chaired or participated in the work of the following organizations: the Commonwealth Association of Legislative Counsel, the Association of Legislative and Parliamentary Counsel of Canada, the Canadian Institute for the Administration of Justice, the Uniform Law Conference of Canada, the Advisory Group on Private International Law, the Rules of Court Committee, the Comité de normalisation du Programme de l'administration de la Justice dans les deux langues officielles, the Queen's Printers Association of Canada and the Canadian Bar Association. Some of the branch lawyers also continued their participation both as course leaders and instructors at the Bar admission course of the Law Society of New Brunswick, while others participated as presenters at continuing legal education sessions organized by the New Brunswick Branch of the Canadian Bar Association.
 - Conversion of regulations to the new e-laws system, which required much work, was completed.
 - The branch administrator continued a second mandate on the editorial Board of the Solicitors Journal of the CBA and was appointed the Editor-in-Chief of that publication.
 - Lawyers in the branch pursued the extensive work relative to the revision of statutes project.
 - The branch worked closely with other countries interested in New Brunswick's on-line statute publication.
- 180 règlements déposés auprès du Registraire des règlements.
- Tout comme au cours des années précédentes, de nouveaux numéros du *Bulletin de la réforme du droit* ont été publiés. Ce bulletin traite de questions à l'étude en matière de réforme du droit et invite les lecteurs à formuler des observations à leur sujet, notamment en ce qui concerne certains points auxquels s'intéresse la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, avec laquelle la Direction continue de collaborer.
 - Outre le grand nombre de dossiers dont ils sont chargés, les employés de la Direction des services législatifs ont été présidents ou ont participé aux travaux de la Commonwealth Association of Legislative Counsel, de l'Association des conseillers parlementaires et législatifs du Canada, de l'Institut canadien d'administration de la justice, de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, du Groupe consultatif sur le droit international privé, du Comité des Règles de procédure, le Comité de normalisation du Programme d'administration de la Justice dans les deux langues officielles et l'Association des imprimeurs de la Reine du Canada et l'Association du Barreau canadien. Certains des avocats de la Direction ont continué à prendre part, à titre d'enseignants et d'animateurs, aux cours de préparation à l'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick, alors que d'autres ont animé des présentations dans le cadre des séances de formation juridique permanente organisées par la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien.
 - La Direction a terminé la conversion des règlements au nouveau système de publication de lois en ligne, ce qui a nécessité beaucoup de travail
 - La gestionnaire de la Direction poursuit un second mandat à titre d'éditrice du Bulletin des avocats de l'Association du Barreau canadien et a été nommée rédactrice en chef de cette publication.
 - Des avocats de la Direction progressent toujours dans la tâche colossale que constitue la révision des lois.
 - La Direction a collaboré étroitement avec les représentants d'autres pays qui s'intéressent à la publication des lois du Nouveau-Brunswick dans Internet.

Public Prosecution Services Branch

Mission Statement

*To seek justice according to law.
This high public duty shall be pursued
firmly but fairly, with an ingrained
sense of dignity, in search for the
truth.*

The Public Prosecution Services Branch represents the Attorney General in the prosecution of offences under the *Criminal Code of Canada*, the *Youth Criminal Justice Act*, and other federal and provincial statutes in all courts in the Province. This also includes representing the Attorney General in related appeals at all levels of appellate courts.

The branch operates from a central office and 6 regions throughout the Province; a Regional Director supervises each region. The Crown Prosecutors in the branch advise in a pre-charge approval role whether a prosecution is justified on the evidence received from various policing agencies. The test is whether there is a reasonable prospect of a conviction - that is, whether a conviction is more likely than an acquittal before an impartial trier of fact properly directed in accordance with the law. When charges proceed to trial, the Crown Prosecutors in these offices are responsible for conducting prosecutions and related litigation in their respective areas.

In addition, branch lawyers appear in cases of child and adult protection on behalf of the Minister of Social Development under the *Family Services Act*, and act on behalf of the Central Authority in cases of international custody orders enforcement.

The branch provides advice and guidance in investigations and prosecutions to law enforcement officers in the Province, and participates in the development and implementation of criminal law policies. The branch provides assistance to the Chief Coroner by designating Crown Prosecutors to aid in the presentation of evidence at Coroner's inquests. The branch also acts as counsel to the Attorney General appearing before the New Brunswick Board of Review established pursuant to s. 672.5 of the *Criminal Code of Canada*.

Direction des services des poursuites publiques

Énoncé de mission

*Obtenir justice conformément aux lois et
aux règlements. Cette fonction publique
extrêmement importante doit être
exercée en faisant preuve de fermeté,
d'équité et d'un sens inné de la dignité,
toujours en quête de la vérité.*

La Direction des services des poursuites publiques représente le procureur général dans la poursuite des auteurs d'infractions prévues par le *Code criminel du Canada*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et d'autres lois fédérales et provinciales devant tous les tribunaux de la province. Elle représente également le procureur général dans les appels connexes devant les cours d'appel à tous les échelons.

La Direction compte un bureau central et 6 bureaux régionaux dans la province, chacun dirigé par un procureur de la Couronne régional. Les procureurs de la Couronne de la Direction aident à déterminer, à l'étape d'autorisation préalable à l'accusation, s'il y a lieu ou non d'intenter des poursuites en fonction des éléments de preuve fournis par les autorités policières. Il s'agit de déterminer s'il y a matière raisonnable à condamnation et s'il est davantage probable qu'un juge impartial des faits instruit conformément au droit rende un verdict de culpabilité plutôt qu'un verdict d'acquiescement. Lorsque des inculpations donnent lieu à un procès, les procureurs de la Couronne sont chargés de diriger les poursuites et les instances qui s'y rapportent dans leur région respective.

De plus, les avocats de la Direction représentent le ministre du Développement social, conformément à la *Loi sur les services à la famille*, dans des affaires ayant trait à des demandes de protection d'enfants et d'adultes, et agissent au nom de l'autorité centrale en ce qui concerne l'exécution d'ordonnances de garde internationales.

La Direction conseille et guide les agents chargés de l'application des lois dans la province en matière d'enquêtes et de poursuites et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices relatives au droit criminel. La Direction soutient le coroner en chef en désignant des procureurs de la Couronne pour l'aider relativement à la présentation de la preuve dans le cadre de ses enquêtes. La Direction agit également à titre de conseiller juridique du procureur général lorsqu'il est partie à une action devant la Commission d'examen du Nouveau-Brunswick sous le régime de l'article 672.5 du *Code criminel du Canada*.

Working out of the central office, the Assistant Deputy Attorney General, provides legal advice to the Attorney General in matters regarding the administration and enforcement of criminal justice in the Province.

The branch also assists the Attorney General in matters under the *Extradition Act* and the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*.

The branch is firmly committed to participating in the development of criminal prosecution policy and standards. To that end, the branch is a member of the Federal/Provincial/Territorial Heads of Prosecutions Committee (HOP). The branch's participation on this committee continues to be a priority.

The branch participates in various federal, provincial and territorial (FPT) working groups on such wide-ranging subjects as restorative justice, Aboriginal and treaty rights issues, spousal abuse policies, high-risk offenders, DNA databanks, National Sex Offender Registry, the wrongfully convicted, intimidation of justice officials, best practices in mega-cases, organized crime legislation, telemarketing fraud, and information technology, and also participates in consultations with FPT criminal justice officials regarding proposed amendments to the *Criminal Code of Canada*.

Family Crown Services are involved in a number of interprovincial working groups as well, including FPT Central Authorities; FPT advisory committee on the ratifications of new states under Hague; and FPT cross border mediation.

The branch is a member of the International Association of Prosecutors (IAP). The objective of the association is the promotion of fair, effective, impartial and efficient prosecution of criminal offences, and the promotion of high standards and principles in the administration of criminal justice. The branch signed a Compliance Certificate in June 2004, accepting as minimum standards in this Province the IAP *Standards of Professional Responsibility and Statement of the Essential Duties and Rights of Prosecutors*.

Au bureau central, sous-procureur général adjoint des services des poursuites pénales, fournit au procureur général des avis juridiques sur des questions relatives à l'administration du droit pénal ainsi qu'à son application dans la province.

La Direction aide aussi le procureur général du Canada dans les instances relevant de la *Loi sur l'extradition* et de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*.

La Direction tient à participer à l'élaboration des principes directeurs et des normes en matière de poursuites pénales. C'est la raison pour laquelle elle est membre du Comité fédéral-provincial-territorial des directeurs des poursuites pénales (DPP). La participation de la Direction aux travaux de ce comité continuera d'être une priorité.

La Direction participe aux activités de plusieurs groupes de travail composés de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) relativement à des questions telles que la justice réparatrice, les Autochtones et les droits issus des traités, les politiques en matière de violence conjugale, les contrevenants à risque élevé, les banques de données génétiques, le Registre national des délinquants sexuels, les personnes condamnées à tort, l'intimidation des membres du système judiciaire, les pratiques exemplaires dans le cadre des méga-procès, les mesures législatives à l'endroit du crime organisé, le télémarketing frauduleux et la technologie de l'information. Elle participe également à des consultations avec des fonctionnaires FPT du système de justice pénale en ce qui concerne les projets de modification du *Code criminel du Canada*.

Les procureurs de la Couronne en droit de la famille ont pris part aux travaux d'un certain nombre de groupes de travail interprovinciaux, dont les autorités FPT pour la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, le comité consultatif fédéral, provincial et territorial sur la ratification de nouveaux États pour la Convention de La Haye et le comité FPT sur la médiation transfrontalière.

La Direction est membre de l'Association internationale des procureurs (AIP). Cette association a pour objectif de promouvoir la poursuite efficace, équitable, impartiale et efficiente des infractions pénales et l'adoption de normes et de principes stricts en ce qui concerne l'administration de la justice pénale. En juin 2004, la Direction a signé un certificat de conformité par lequel elle a accepté comme normes minimales dans la province les Normes de responsabilité professionnelle et déclaration des droits et devoirs essentiels des procureurs de l'AIP.

Highlights

- The Branch receive additional funding for the hiring of full time Crown Prosecutors, Family Crown Counsel and support staff in an effort to reduce to need to hire outside counsel. A total of 7 new lawyers and 3 new support staff were added to the Branch with the effect of reducing the spending on outside counsel by fifty percent (50%).
- Crown counsel in the Branch participated with colleagues in the justice system to present several lectures, training programs and panel discussions at the Canadian Bar Association Criminal Law Conference; Canadian Bar Association Mid-Winter Presentation as well as the National Judicial Institute. Branch staff also served as faculty members for the Canadian Federation of Law Societies National Criminal Law Program in July 2009, and assisted in co-ordinating criminal law courses for bar admission students of both University of New Brunswick Law School and Université de Moncton Law School.
- Prosecutors participated in intensive training courses for the Royal Canadian Mounted Police at "J" Division Headquarters at Fredericton in the preparation of affidavits to obtain search warrants.
- Prosecutors participated in judging at the Université de Moncton Law School mock trials for the McKelvey Cup. Teams represented were Dalhousie, University of New Brunswick and Université de Moncton Law Schools. The winner moved on to the National Competition for the Sopinka Cup in Ottawa, Ontario.

Committees and Specialists

Several internal committees remain active. These include: Convictions Review Committee; Policy and Guidelines Committee; Domestic Violence Committee; and Case Consultation and Risk Management

Faits marquants

- La Direction a reçu des fonds supplémentaires pour l'embauche, à temps plein, de procureurs de la Couronne, d'avocats de la Couronne en droit de la famille et membres du personnel administratif afin de réduire le besoin d'avoir recours aux services de consultation externes. En tout, 7 nouveaux avocats et 3 nouveaux membres du personnel administratif ont été ajoutés aux effectifs de la Direction. Il a ainsi été possible de réduire de 50 % les frais associés aux services de consultation externes.
- Les procureurs de la Couronne de la Direction ont participé, avec des collègues du système judiciaire, à la présentation de plusieurs exposés, programmes de formation et débats de spécialistes à l'occasion de la Conférence sur le droit pénal de l'Association du Barreau canadien et de l'assemblée mi-hivernale de l'Association du Barreau canadien, ainsi que devant l'Institut national de la magistrature. Les employés de la Direction ont également agi à titre de membres du corps enseignant du Programme national de droit pénal de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada en juillet 2009 et ils ont aidé à coordonner les cours de droit pénal préalables à l'admission au Barreau à l'intention des étudiants des facultés de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton.
- Les procureurs ont suivi des séances de formation intensive sur la préparation d'affidavits en vue de l'obtention de mandats de perquisition offertes par la Gendarmerie royale du Canada au quartier général de la Division J à Fredericton.
- Les procureurs ont siégé au groupe d'évaluateurs au tribunal-école organisée à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pour l'obtention de la coupe McKelvey. Des équipes représentaient les écoles de droits de l'université Dalhousie, de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton. L'équipe gagnante a ensuite participé à la compétition nationale qui a eu lieu à Ottawa, en Ontario, pour l'obtention de la coupe Sopinka.

Comités et spécialistes

Plusieurs comités continuent d'être actifs, dont le comité sur la prévention des condamnations injustifiées, le comité sur les directives et les marches à suivre, le comité sur la violence familiale et le comité

Committee.

Family Crown Services sits on the Interdepartmental Child Welfare Committee, the central and regional CART (Children at Risk Team), the central and regional Implementation Team for new child protection initiatives, the Adult Protection Team, the Access to Family Justice Working Group, and the Saint John Family Court Pilot Project Team.

Emerging Trends

- Criminal cases are becoming increasingly more complex, and the evidence more voluminous. Some cases can take months of preparation and months to prosecute. This is challenging for a relatively small prosecution service.
- New Brunswick is not immune to developing trends in criminal offences. We have seen recent infiltration of organized crime, the proliferation of child pornography, and complex white collar crimes, especially fraudulent acts and transactions over the Internet and across borders.
- As seen during the last hiring process, there is a growing concern regarding the lack of qualified lawyers seeking employment with the Office of the Attorney General. This concern is heightened by the high number of anticipated retirements by Crown Prosecutors in the next few years.

Administrative Services Division

Administrative Services Division supports the Office in meeting its mission, goals and objectives through the provision of quality support, advice, consultation, monitoring and coordinating services to all managers and employees in the areas of departmental services, financial services, human resources, information systems and facilities management. It also oversees the expropriation advisory function.

consultatif sur la gestion des dossiers et des risques.

Les procureurs de la Couronne en droit de la famille font partie du comité interministériel sur le bien-être de l'enfance, de l'équipe centrale et régionale sur les enfants à risque, de l'équipe de mise en œuvre centrale et régionale des nouvelles initiatives en matière de protection de l'enfance, de l'équipe de protection des adultes, du Groupe de travail sur l'accès à la justice familiale et du projet pilote de justice familiale à Saint Jean.

Nouvelles tendances

- Les instances criminelles sont de plus en plus complexes et l'ensemble de la preuve est de plus en plus volumineux. Certaines instances demandent des mois de préparation et il faut parfois aussi des mois pour les traduire en justice. Cette réalité représente un défi imposant pour un service de poursuite de taille relativement modeste.
- Le Nouveau-Brunswick n'est pas à l'abri des tendances émergentes relatives aux infractions criminelles. Nous avons récemment constaté l'infiltration du crime organisé, la prolifération de la pornographie juvénile, ainsi que l'augmentation de la criminalité complexe en col blanc, particulièrement les transactions et les actes frauduleux transfrontaliers et par Internet.
- Comme nous l'avons constaté lors du dernier concours, le manque d'avocats qualifiés qui se cherchent un emploi au sein du Cabinet du procureur général soulève de plus en plus de préoccupations. Cette préoccupation est aggravée par le fait que de nombreux procureurs de la Couronne devraient prendre leur retraite au cours de prochaines années.

Division des services administratifs

La Division des services administratifs appuie le Cabinet du procureur général dans la réalisation de sa mission, de ses buts et de ses objectifs en offrant aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, des ressources humaines, des systèmes informatiques et de la gestion des installations. Elle supervise en outre la fonction consultative de l'expropriation.

Facilities Management

Facilities Management is responsible for planning, coordinating, budgeting and implementing major capital projects, capital improvement projects and managing office accommodations for the office throughout the province.

Highlights

Moncton Courthouse:

- Call for Expression of Interest September 5, 2007
- Design completed April, 2008
- RFP issued April 21, 2008
- RFP closed September 29, 2008 (4 Respondents)
- Successful Proponent CitiGroup (of Dartmouth) announced October 23, 2008
- Expected Construction Completion Fall 2010

Saint John Courthouse:

- Call for Expression of Interest January 30, 2009
- Design completed May, 2009
- RFP issued May 22, 2009
- RFP closed October 7, 2009 (3 Respondents)
- Government Decides not to go PPP 06 Nov 2009 (more value for money in a Public Funded Traditional Tender approach)
- Foundations & Structural Steel Tender Closed 26 January 2010
- Phase 2 (remainder of Building) Tender Closes

Gestion des installations

Le Service de la gestion des installations est chargé de la planification, de la coordination, de la budgétisation et de la mise en œuvre des grands projets d'immobilisation et des projets d'amélioration des immobilisations, de même que de la gestion des locaux à bureaux du Cabinet dans toute la province.

Faits marquants

Palais de justice de Moncton :

- Lancement de l'appel de déclarations d'intérêt le 5 septembre 2007;
- Achèvement de la conception en avril 2008;
- Lancement de la demande de propositions le 21 avril 2008;
- Clôture de la demande de propositions le 29 septembre 2008 (quatre soumissionnaires);
- Annonce du soumissionnaire retenu, CitiGroup, de Dartmouth, le 23 octobre 2008;
- Achèvement de la construction prévue à l'automne 2010.

Palais de justice de Saint-Jean :

- Lancement de l'appel de déclarations d'intérêt le 30 septembre 2009;
- Achèvement de la conception en mai 2009;
- Lancement de la demande de propositions le 22 mai 2009;
- Clôture de la demande de propositions le 7 octobre 2009 (trois soumissionnaires);
- Le gouvernement décide de ne pas avoir recours à un partenariat public-privé (le 6 novembre 2009) (plus économique d'avoir recours au processus d'appel d'offres traditionnel financé par les fonds publics)
- Fermeture de l'appel d'offres pour l'aménagement de la formation et de la structure en acier (le 26 janvier 2010)
- Fermeture de l'appel d'offres pour la phase 2, soit

09 December 2010

- Expected Construction Substantial Completion - Summer 2012

Caraquet Courthouse :

- Space Program Developed : May 2009
- Tender for Lease Space Closed : October 2009
- Expected Construction Substantial Completion December 2010

pour le reste de l'édifice (le 9 décembre 2010)

- Achèvement substantiel des travaux de construction (été 2012)

Palais de justice de Caraquet :

- Mise au point du plan d'aménagement des locaux (mai 2009)
- Fermeture de l'appel d'offres pour la locations des locaux (octobre 2009)
- Achèvement substantiel des travaux de construction (décembre 2010)

Table / Tableau 1

**Facilities Management / Gestion des installations
Work Done / Travail Accompli**

City /Location	Date	Building / Édifice	Area / Location	Work Done / Travail Accompli
Bathurst	April/Avril 2009	Courthouse / Palais de justice	Public Prosecutions/pour suites publiques	Renovations to former Rentalsman space to accommodate Public Prosecutions / Rénovation des anciens locaux du médiateur des loyers pour répondre aux besoins de la Direction des poursuites publiques.
	June/juin 2009	Courthouse / Palais de justice	Third floor / troisième étage	Security Renovations to QB Judicial Suite / Rénovation pour régler des problèmes de sécurité dans les locaux de la Cour du Banc de la Reine
Edmundston	June/juin 2009	Courthouse / Palais de justice	Holding Cells / cellules de détention	Replacement of existing cell door with security door / Remplacement de la porte de cellule par une porte sécuritaire
	December/décembre 2009	Courthouse / Palais de justice	Public Prosecutions/pour suites publiques	Additional office added to Prosecutions Suite / Ajout d'un bureau aux locaux de la Direction des poursuites publiques réception
Tracadie	August/août 2009	Courthouse / Palais de justice	Public Prosecutions/pour suites publiques	Additional office added to Prosecutions Suite / Ajout d'un bureau aux locaux de la Direction des poursuites publiques réception
Campbellton	September/septembre 2009	Courthouse / Palais de justice	Second Floor / Deuxième étage	Collapsible Corridor divider added for Prisoner movement / Ajout d'un séparateur repliable de corridor pour le déplacement des détenus
Moncton	September/septembre 2009	Assumption Place/Place de L'Assomption	Second Floor / Deuxième étage	Courtroom Renovations for Jeckyl Trial Proceedings / Rénovation de la salle d'audience pour le procès dans l'affaire Jeckyl
Fredericton	September/septembre 2009	Courthouse / Palais de justice	Third floor / troisième étage	Court of Appeal Chambers Area Renovations / Rénovation des bureaux des juges de la Cour d'appel
	September-October/septembre-octobre	Courthouse / Palais de justice	Second, Third & Basement floors/ sous-sol et deuxième, troisième étages	Chambers Renovations Queen's Bench & Provincial court./ Rénovation des bureaux des juges de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour provinciale
	September/septembre 2009	Courthouse / Palais de justice	Basement Floor/ sous-sol	Prisoner Transfer Room Security Renovations / Rénovation pour régler des problèmes de sécurité dans la salle de transfert des détenus.

Expropriations Advisory Officer

The Expropriations Advisory Officer, pursuant to the *Expropriation Act*, reviews expropriation proposals and holds public hearings on disputes over proposed property expropriations. The function of the Expropriations Advisory Officer, as an independent advisor on the merits of expropriation proposals, has evolved as an effective, cost-efficient alternative to the previous Advisory Board. The Expropriations Advisory Officer has fulfilled this role on a contractual basis since 1989. A comparison of activities for 2009 and 2010 is shown in the following table:

Commissaire consultatif de l'expropriation

Conformément à la *Loi sur l'expropriation*, le commissaire consultatif de l'expropriation étudie les projets d'expropriation et tient des audiences publiques sur les contestations qui en découlent. La fonction de ce commissaire, qui est un conseiller indépendant évaluant les projets d'expropriation, s'est révélée une solution plus efficace et plus rentable que le conseil consultatif auparavant en place. Le commissaire exerce ses fonctions à contrat depuis 1989. Le tableau suivant compare les activités du commissaire en 2009 et 2010:

Table / Tableau 1

Comparative Statistical Summary, Expropriations Advisory Officer, by Calendar Year
Tableau statistique comparatif, Commissaire consultatif en matière d'expropriation, par année civile

Activities / Activités	2008	2009
Notices of intention to expropriate /Avis d'intention d'exproprier	13	14
Properties involved in proposed expropriations / Biens visés par des projets d'expropriation	216	637
Owners of property involved in proposed expropriations / Propriétaires visés par des projets d'expropriation	293	491
Expropriations by Order-in-Council, non-objection, or objection / Expropriations réalisées par décret en conseil sans opposition ou après retrait de l'opposition	0	0
Expropriations with hearings scheduled or limitation on objection period not yet expired / Expropriations pour lesquelles une audience est prévue ou dont les délais d'opposition ne sont pas encore expirés	4	0
Hearings / Audiences	2	1

Financial Services Branch

The Financial Services Branch provides advice and support to senior management, departmental managers, and staff. It maintains the operational accounting function by providing financial consulting, budgeting, monitoring, accounting services, and revenue and expenditure forecasting, as well as various payment functions. Specific responsibilities include paying vendors, victims and beneficiaries, processing expense claims, receiving revenue, and maintaining accounting records of the Office expenditure, revenue and trust accounts.

Specific support is provided to senior management through the preparation of Public Accounts, Main Estimates, Budget, and required Board of Management documentation. In addition the branch provides business case analysis of the financial impact of major Office initiatives.

The Office Services Unit includes inventory management of office furniture and equipment, telephone systems and general services (i.e.: vehicle policy, parking, etc.).

Highlights

- In cooperation with the Office of the Public Trustee (O.P.T.) and Department of Finance, a new Investment Policy was introduced to guide the investment decisions made on behalf of Public Trustee clients.
- Extensive audit support, financial analysis, and process improvement support was extended to the New Brunswick Legal Aid Services Commission.
- With the assistance of the Information Management and Technology Branch and the Office of the Public Trustee (O.P.T.) a new accounting system for client assets and disbursements regarding the O.P.T. was introduced.
- The branch led the Office budget process in meeting established targets and in supporting major new program initiatives.

Direction des services financiers

La Direction des services financiers fournit des conseils et des services de soutien aux hauts fonctionnaires, aux gestionnaires et aux employés du Ministère et elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité, de prévision des recettes et des dépenses et de règlement de comptes divers. Elle est chargée de payer les fournisseurs, les victimes et les prestataires, de traiter les demandes de remboursement de dépenses, de percevoir les recettes et de garder à jour les livres comptables des dépenses, des recettes et des comptes en fiducie du Cabinet du procureur général.

La Direction fournit des services de soutien particulièrement à la haute direction pour la préparation des comptes publics, du budget principal, des prévisions budgétaires et des documents requis par le Conseil de gestion. De plus, la Direction se charge de l'analyse de rentabilisation des répercussions financières des grands projets du Cabinet.

L'unité de la gestion des services du Cabinet comprend la gestion des stocks de meubles et de matériel de bureau, des systèmes téléphoniques et des services généraux (directives au sujet des véhicules, stationnement, etc.).

Faits marquants

- En collaboration avec le Bureau du curateur public et le ministère des Finances, la Direction a mis en œuvre une nouvelle politique de placement pour guider les décisions qui sont prises en matière d'investissement pour le compte des clients du curateur public.
- La Direction a fourni d'importants services de soutien, d'analyse financière et d'amélioration des processus à la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick.
- Avec l'aide de la Direction de la technologie et de la gestion de l'information et du Bureau du curateur public, la Direction a mis en œuvre un nouveau système de comptabilité pour les biens des clients et les débours du Bureau du curateur public.
- La Direction a dirigé le processus budgétaire du Cabinet pour ce qui est de l'atteinte des objectifs fixés et l'appui des initiatives d'envergure en matière de programmes.

- Government wide initiatives involving implementation of the I-Expense system and planning for deployment of Accounts Payable services to the Internal Services Agency were supported.

Human Resource Services Branch

The Human Resource Services Branch provides leadership to the Department of Justice and Consumer Affairs and the Office of the Attorney General on human resource planning, compensation and benefits administration, recruitment, classification, labour relations, training, performance management, change management, organizational development and human resource policy, and program implementation.

Highlights

- 54 separate competitions were held.
- Extensive labour relations work, involving designation agreements, preparation for union certification hearings, on-going collective bargaining, and resolution of multiple grievances.
- A new management structure for The Office of the Attorney General was implemented.
- Business continuity plans were completed for all Departmental Branches regarding potential pandemics.
- Co-ordination of emergency planning for potential flood and pandemic situations.

Information Management and Technology Branch

The Branch provides information management and technology services to the Office including management of infrastructure (office automation, e-mail, calendaring, electronic filing, and internet); customized applications; help desk support; project management; system development; and information planning. The main functional groups are as follows:

- La Direction a également appuyé la mise en œuvre d'initiatives dans l'ensemble du gouvernement, notamment l'établissement du système I-Expense et la planification du déménagement des services de comptes créditeurs à l'Agence des services internes.

Direction du service des ressources humaines

La Direction du service des ressources humaines s'occupe de la planification des effectifs, de l'administration de la rémunération et des avantages sociaux, du recrutement, de la classification, des relations de travail, de la formation, de la gestion du rendement, de la gestion du changement, du développement organisationnel, ainsi que de la mise en œuvre de directives et de programmes liés aux ressources humaines pour le compte de deux organismes, soit le ministère de la Justice et de la Consommation et le Cabinet du procureur général.

Faits saillants ;

- La Direction a tenu 54 concours;
- La Direction a accompli des travaux considérables en matière de relations de travail, notamment au chapitre de la préparation d'ententes de désignation, de la préparation pour les audiences sur l'accréditation syndicale, de la négociation collective et du règlement de nombreux griefs.
- La Direction a mis en œuvre une nouvelle structure de gestion au sein du Cabinet du procureur général
- La Direction a dressé des plans de maintien des activités en cas de pandémie pour toutes les directions du Ministère.
- La Direction a coordonné la planification des mesures d'urgence en cas d'inondation et de pandémie.

Direction de la technologie et de la gestion de l'information

La Direction fournit des services de gestion de l'information et de technologie au Cabinet, notamment la gestion de l'infrastructure (bureautique, courrier électronique, agenda électronique, dossiers électroniques et l'Internet), les applications faites sur mesure, le service de dépannage, la gestion de projets, l'élaboration de systèmes et la planification de l'information. Quatre groupes principaux composent la Direction.

The Infrastructure Support Group:

- plans for and maintains a province wide infrastructure enabling electronic communication, file transfer and business system deployment;
- ensures information security requirements are met, including desktop and server virus protection;
- maintains and monitors province-wide WAN equipment for communication infrastructure;
- provides computer services, including hardware and software acquisitions, installations and upgrades for approximately 700 staff and 65 members of the Judiciary; also supported are New Brunswick Legal Aid Services Commission and New Brunswick Securities Commission;
- maintains a Help Desk service for technical support to staff during office hours;
- upgrades, sets-up and monitors province-wide equipment (such as computers, printers, scanners, etc.) as part of the computing infrastructure;
- keeps technology current through fulfillment of the four year computer refresh plan;
- provides technical advice to Office Management on technological issues;
- provides hardware life cycle management from purchasing through to disposal.

The Applications Delivery group provides:

- software maintenance and support for existing business systems applications including enhancements for internet and client-server applications;
- development of custom applications, new business system application acquisitions, systems integration and technology evaluations on software

La Section du soutien d'infrastructure :

- assure l'entretien d'une infrastructure provinciale permettant la communication électronique, le transfert de fichiers et la mise en œuvre de systèmes administratifs;
- veille au respect des exigences relatives à la sécurité de l'information, notamment la protection antivirus des ordinateurs personnels et du serveur;
- pourvoit à l'entretien de l'équipement du réseau provincial pour l'infrastructure de communication et le suivi à cet égard;
- fournit des services informatiques, y compris l'acquisition, l'installation et la mise à niveau du matériel informatique et des logiciels pour environ 700 employés et 65 membres de la magistrature, en plus de soutenir la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick;
- offre un service d'aide technique au personnel pendant les heures de bureau (service de dépannage);
- assure la mise à niveau, l'installation et le suivi du matériel (ordinateurs, imprimantes, numériseurs, etc.) qui fait partie de l'infrastructure informatique provinciale;
- met en œuvre le plan quadriennal de rajeunissement du parc d'ordinateurs afin de garder la technologie à jour;
- prodigue des conseils techniques aux gestionnaires du Cabinet sur les questions technologiques;
- gère le cycle de vie du matériel, de l'acquisition à l'élimination.

Le groupe de la mise en œuvre des applications informatiques :

- effectue l'entretien des logiciels et services de soutien pour les applications existantes des systèmes administratifs, y compris les améliorations pour Internet et les applications client-serveur;
- veille à l'élaboration d'applications faites sur mesure, à l'acquisition de nouvelles applications de systèmes administratifs, à l'intégration des

acquisitions;

- database maintenance and support;
- technical advice to Office management on technological issues;
- advice on optimising the use of information management and information technology in service delivery;
- facilitation on implementation of technology, and business process change solutions for strategic initiatives;
- direction for business transformation projects;
- facilitation in strategic information planning and enterprise architecture;
- research of business requirements and best practices.

Policy and Planning Branch

The Policy and Planning Branch provides advice and support services to the Office of the Attorney General's overall corporate strategy and direction.

The branch represents the Office on numerous federal, provincial, and territorial committees, plays an integral role in planning and policy development, and provides executive support to the Attorney General and Deputy Attorney General.

Highlights

Policy and Planning was involved in a number of projects in the 2009-2010 fiscal year. Among these, the branch:

- Provided legislative co-ordination services for the Office of the Attorney General.
- Co-ordinated federal, provincial and territorial activities, and represented the Office of the Attorney General on a number of federal, provincial and territorial committees and working groups, including: Co-ordinating Committee of Senior

systèmes et aux évaluations technologiques en vue de l'acquisition de logiciels;

- assure l'entretien et le soutien des bases de données;
- offre des conseils techniques aux gestionnaires du Cabinet sur les questions technologiques;
- prodigue des conseils sur la façon d'optimiser la gestion de l'information et l'utilisation de la technologie de l'information pour la prestation des services;
- facilite la mise en œuvre de la technologie et de solutions ayant trait aux processus opérationnels pour les initiatives stratégiques;
- donne des conseils pour les projets de transformation des activités;
- facilite la planification de l'information stratégique et l'architecture d'entreprise;
- fournit des services de recherche portant sur les besoins fonctionnels et les meilleures pratiques.

Direction de la politique et de la planification

La Direction de la politique et de la planification fournit des conseils et des services de soutien relativement à la stratégie, aux politiques et à l'orientation du Cabinet du procureur général.

Des membres de son personnel représentent le Cabinet au sein de nombreux comités regroupant des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux. La Direction joue un rôle clé dans la planification et l'élaboration des politiques et offre aussi des services de soutien administratif au procureur général et au procureur général adjoint.

Faits marquants :

La Direction de la politique et de la planification a participé à plusieurs initiatives au cours de l'année financière 2009-2010, dont les suivantes :

- Elle a assuré la coordination des travaux législatifs du Cabinet du procureur général.
- Elle a coordonné la participation du Cabinet du procureur général aux activités incluant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en plus de représenter le Cabinet au sein de nombreux comités et groupes de travail composés

Officials – Criminal Justice, and several of its subcommittees; and Co-ordinating Committee of Senior Officials – Youth Justice.

Communications Branch

The role of the Communications Branch is to provide public awareness of Office programs, policies and services. The branch is responsible for public communication and education/awareness programs, as well as providing strategic communication planning and advice to the minister and senior managers about communication issues, writing news releases and speeches, and providing ministerial support and co-ordinating activities related to the Legislative Assembly, as well as managing the Office's web page.

The branch prepares news releases, advertisements, speaking notes and briefing notes for the Office. The branch also co-ordinates departmental news conferences and events.

The Communications Director, acting as spokesperson for the Office, responds to inquiries from the media and the public in regard to Office services, programs, policies and decisions.

de représentants de ces mêmes ordres de gouvernement, dont le Comité de coordination des hauts fonctionnaires sur le droit pénal et plusieurs de ses sous-comités, ainsi que le Comité de coordination des hauts fonctionnaires sur la justice pour adolescents.

Direction des communications

La Direction des communications a pour rôle de renseigner le public sur les programmes, les politiques et les services du Cabinet. La Direction est responsable des communications publiques ainsi que des programmes d'information et de sensibilisation; son personnel fournit des services de planification stratégique et conseille le ministre et les hauts fonctionnaires en matière de communications, rédige des communiqués et des discours, fournit des services de soutien au ministre et coordonne les activités liées à l'Assemblée législative. La Direction veille également à la gestion du site Web du Cabinet.

La Direction prépare des communiqués, des annonces, des notes d'allocution et des notes de synthèse pour le Cabinet. Elle assure également la coordination des événements et des conférences de presse du Ministère.

Le directeur des communications, à titre de porte-parole du Cabinet, répond aux demandes de renseignements des médias et du public relativement aux services, programmes, politiques et décisions du Cabinet.

Appendices Annexes

I. Statutes of New Brunswick under the jurisdiction of the Attorney General and administered by the Office of the Attorney General (May 31, 2010)

Absconding Debtors
 Age of Majority
 Arbitration
 Arrests and Examinations
 Assignments and Preferences
 Attorney General

 Canadian Judgments
 Charter Compliance Acts
 Class Proceedings
 Conflict of Laws Rules for Trusts
 Contributory Negligence
 Criminal Prosecution Expenses
 Crown Debts

 Defamation
 Demise of the Crown
 Devolution of Estates

 Easements
 Electronic Transactions
 Entry Warrants
 Escheats and Forfeitures
 Evidence
 Executors and Trustees
 Expropriation

 Factors and Agents
 Fatal Accidents
 Foreign Judgments
 Frustrated Contracts

 Garnishee
 Great Seal
 Guardianship of Children

 Habeas Corpus

 Infirm Persons
 Inquiries
 Interjurisdictional Support Orders
 International Child Abduction
 International Commercial Arbitration
 International Sale of Goods
 International Trusts
 International Wills
 Interpretation
 Interprovincial Subpoena

I. Lois du Nouveau-Brunswick relevant de la compétence du Procureur général et mises en application par le Cabinet du Procureur général (le 31 mai 2010)

Accidents mortels
 Actes d'intrusion
 Age de la majorité
 Arbitrage
 Arbitrage commercial international
 Archives publiques
 Arrestations et interrogatoires
 Auteurs de délits civils

 Biens
 Biens en déshérence et déchéances
 Biens matrimoniaux

 Cautionnements
 Cessions et préférences
 Concessions accordées par la Nouvelle-Écosse
 Concordance des lois avec la Charte
 Conseillers de la Reine et leur préséance
 Contrats inexécutables
 Créances de la Couronne

 Débiteurs en fuite
 Dévolution des successions
 Diffamation
 Droit de rétention de l'entreposeur
 Droit de rétention des bûcherons
 Droit successoral
 Droits de rétention sur les biens personnels

 Enlèvement international d'enfants
 Enquêtes
 Établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien
 Exécuteurs testamentaires et fiduciaires
 Exécution réciproque des jugements
 Expropriation
 Extraits de jugement et les exécutions

 Facteurs et agents
 Fiducies internationales
 Frais de poursuites criminelles

 Gestion des biens saisis et des biens confisqués
 Grand sceau

 Habeas corpus

Judges Disqualification Removal	Imprimeur de la Reine
Judicature	Interprétation
Law Reform	Interruption des services postaux
Liens on Goods and Chattels	Jugements canadiens
Limitation of Actions	Jugements étrangers
Management of Seized and Forfeited Property	Loi portant correction de lois
Marital Property	Mandats d'entrée
Mechanics' Lien	Négligence contributive
Memorials and Executions	Non-récusation des juges
Notaries Public	Notaires
Nova Scotia Grants	Opérations électroniques
Postal Services Interruption	Organisation judiciaire
Presumption of Death	Personnes déficientes
Proceedings Against the Crown	Prescription
Property	Présomption de décès
Protection of Persons Acting Under Statute	Présomptions de survie
Provincial Offences Procedure	Preuve
Provincial Offences Procedure for Young Persons	Preuves littérales
Provision for Dependants	Privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux
Public Records	Procédure applicable aux infractions provinciales
Queen's Counsel and Precedence	Procédure relative aux infractions provinciales applicable aux adolescents
Queen's Printer	Procédures contre la Couronne
*Quieting of Titles	Procureur général
Reciprocal Enforcement of Judgments	Protection des personnes chargées de l'exécution de la loi
Reciprocal Recognition and Enforcement of Judgments in Civil and Commercial Matters, An Act Respecting the Convention Between Canada and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Providing for the ...	Protection des salariés
Regulations	Provision pour personnes à charge
Removal of Archaic Terminology from the Acts of New Brunswick	Récépissés d'entrepôt
Sale of Goods	Reconnaissance et exécution réciproques des jugements en matière civile et commerciale, Loi concernant la Convention entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour assurer...
Sale of Lands Publication	Recours collectifs
Statute Law Amendment	Redressement des opérations de prêt exorbitantes
Statute of Frauds	Réforme du droit
Statute Revision	Règlements
Storer's Lien	Règles de conflit de lois en matière de fiducie
Succession Law Amendment	Révision des lois
Surety Bonds	Saisie-arrêt
Survival of Actions	Servitudes
Survivorship	Subpoenae interprovinciaux
Tortfeasors	Suppression de terminologie archaïque dans les Lois du Nouveau-Brunswick
Trespass	Survie des actions en justice
Unconscionable Transactions Relief	

Wage-Earners Protection
Warehouse Receipts
Wills
Woods Workers' Lien

*to be repealed by An Act to Repeal the Quieting of
Titles Act (S.N.B. 2007, c.52)

Testaments
Testaments internationaux
Transmission de la Couronne
Tutelle des enfants
*Validation des titres de propriété
Vente de biens-fonds par voie d'annonces
Vente d'objets
Vente internationale de marchandises

*sera abrogée par la Loi abrogeant la Loi sur la
validation des titres (L.N.-B. 2007, c.52)

II. REVENUES AND EXPENDITURES / RECETTES ET DÉPENSES

**Source Classification of Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Revenues
for the year ended 31 March 2010**

**Provenance des recettes au compte ordinaire, à but spécial et agence à opération spécial
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010**

Ordinary Revenue / Recettes au compte ordinaire	\$ Value Valeur \$
Return on Investment / Rendement du capital investi	
Other Interest Income / Autres intérêts créditeurs	
Total Return on Investment / Rendement du capital investi	
Sale of Goods and Services / Ventes de biens et services	
Queen's Printer / Imprimeur de la Reine	184,954
Total Sale of Goods and Services / Total des ventes de biens et services	\$ 184,954
Fines and Penalties / Amendes et intérêts de pénalisation	
Court Costs - Recoveries / Frais judiciaires - recouvrements	24,988
Total Fines and Penalties / Total des amendes et des peines pécuniaires	\$ 24,988
Miscellaneous / Recettes diverses	
Government Assigned Vehicles - Recoveries / Véhicules du gouvernement - recouvrements	
Prior Years' Expenditure Recoveries / Recouvrements des dépenses des années antérieures	
NSF Cheque Charges / Prélèvements provenant de chèques sans provisions	
Other Miscellaneous Revenue / Autres recettes diverses	100
Total Miscellaneous / Total des recettes diverses	\$ 100
Total Ordinary Revenue / Recettes totales au compte ordinaire	\$ 210,043
Special Purpose Revenue Recettes au compte à but spécial	\$ Value Valeur \$
Recoveries / Recouvrements	
Other Miscellaneous Revenue / Autres recettes diverses	1,306,540
Total Special Purpose Revenue / Recettes au Compte à but spécial	\$ 1,306,540
Total Departmental Revenue Recettes totales du ministère	\$ Value Valeur \$
Total Departmental Revenue / Recettes totales du ministère	\$ 1,516,583

Due to rounding, individual line items may not correspond exactly to sub-totals and totals.
Les sous-totaux et les totaux peuvent être différents des éléments de chaque rangée, car ils ont été arrondis.

II. REVENUES AND EXPENDITURES / RECETTES ET DÉPENSES
Source Classification of Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Expenditures
for the year ended 31 March 2010 /
Provenance des dépenses aux comptes ordinaire, à but spécial et d'organisme de service spécial
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Ordinary Expenditures / Dépenses ordinaires	Total Expenditure / Dépenses totales	Attorney General / Procureur général
Personnel Services / Dépenses liées au personnel		
Civil Service Payroll / Feuille de paye des employés de la fonction publique	13,102,806	13,102,806
Casual Payroll / Feuille de paye des employés occasionnels	282,299	282,299
Employer's Group Benefit Costs / Coût des prestations collectives versées par l'employeur	197,982	197,982
Other Employer Costs / Autres dépenses de l'employeur	409,084	409,084
Workers' Compensation Board payments / Cotisations à la Commission des accidents du travail		
Total Personnel Services / Total des services du personnel	\$ 13,992,172	\$ 13,992,172
Other Services / Autres services		
Advertising / Publicité	780	780
Business Development, Marketing and Promotion Services / Services de développement des entreprises, de commercialisation et de promotion		
Information Technology, Management and Network Services / Services de technologie de l'information, de gestion et de réseau	262,046	262,046
Fees & Commissions / Droits et commissions	80,074	80,074
Freight, Express / Fret, messageries	2,456	2,456
Utilities and Real Property Taxes / Impôts fonciers et services publics		
Laundry Service / Services de blanchissage	248	248
Travel expenses - Minister / Frais de déplacement - Ministre		
Members' Expenses / Frais de déplacement - Députés		
Catering Services / Services de restauration	61,185	61,185
Other Services / Autres services	6,266	6,266
Building Services / Services liés aux immeubles		
Police & Security Services / Services de police et de sécurité	1,953	1,953
Inspection Service / Services d'inspection	5	5
Transportation & Storage Charges / Frais de transport et d'entreposage	29,095	29,095
	34,298	34,298

Postage / Frais de poste		
Other Worker Services / Autres ressources humaines	386	386
Construction Fees / Frais de construction		
Printing & Copying / Services d'imprimerie et de polycopie	108,273	108,273
Rentals / Locations	331,292	331,292
Repair Services / Services de réparation	27,724	27,724
Professional Services / Services professionnels	5,662,498	5,662,498
Telephone Services / Services de téléphones	148,729	148,729
Travel Expenses / Frais de déplacement	392,626	392,626
Total Other Services / Total des autres services	\$ 7,149,933	\$ 7,149,933
Materials and Supplies / Matériel et fournitures		
Subscriptions / Abonnements	133,163	133,163
Clothing / Vêtements	22,389	22,389
Educational and Teaching Materials / Matériel didactique et pédagogique		
Food / Nourriture	4,662	4,662
Household and Cleaning Supplies / Fournitures de ménage et produits de nettoyage	90	90
Vehicles, Machinery and Equipment Supplies and Parts Fournitures et pièces de véhicules, de matériel et d'outillage		
Medical, Surgical and Laboratory Supplies / Fournitures médicales, chirurgicales et de laboratoire	1,225	1,225
Other Supplies / Autres fournitures	5,296	5,296
Stationery, Office Supplies and Forms / Papeterie, fournitures de bureau et formules	92,606	92,606
Computer Supplies / Fournitures pour ordinateurs	550	550
Structural Supplies / Matériaux de construction		
Total Material and Supplies / Total du matériel et des fournitures	\$ 259,981	\$ 259,981
Property and Equipment / Biens et matériel		
Office Furniture / Meubles de bureau	46,632	46,632
Data Processing Equipment / Matériel informatique	54,281	54,281
Other Property and Equipment / Autres biens et matériel		
Total Property and Equipment / Total des biens et du matériel	\$ 100,913	\$ 100,913
Contributions, Grants and Subsidies / Contributions et subventions		
Grants to Non-Profit Organizations / Subventions à des organismes sans but lucratif		
Other Grants / Autres subventions		

Total Contributions, Grants and Subsidies Total des contributions et des subventions		
Debt & Other Charges / Service de la dette et autres frais		
Refund of Previous Years' Revenues / Remboursement des recettes des années antérieures		
Other Debt Charges / Autres frais relatifs à la dette Other / Autres frais	27	27
Interest / Intérêts		
Damage Claims / Réclamations pour dommages	1,138	1,138
Total Debt and Other Charges / Total du service de la dette et autres frais	\$ 1,165	\$ 1,165
Chargeback Recoveries / Contre-recouvrements		
Chargeback recoveries / Contre-recouvrements	(5,532,144)	(5,532,144)
Total Chargeback Recoveries / Total des contre-recouvrements	(5,532,144)	(5,532,144)
Total Ordinary Expenditures / Total des dépenses ordinaires	\$ 15,972,019	\$ 15,972,019

Due to rounding, individual line items may not correspond exactly to sub-totals and totals.
Les sous-totaux et les totaux peuvent être différents des éléments de chaque rangée, car ils ont été arrondis.

III. Explanation of Variance Fiscal Year 2009-2010 Explication des écarts pour l'exercice 2009-2010

Ordinary, Special Purpose and Special Operating Agency Expenditure / Dépenses aux comptes ordinaire, à but spécial et d'organisme de service spécial

Program / Programme	Original Budget / Budget initial	Appropriation Transfers / Transferts de crédits	Authorized Expenditure Level / Niveau de dépenses autorisées	Actual Expended / Dépenses réelles	Variance (Over) Under / Écart (Plus) Moins
Attorney General / Procureur général	16,707.0		16,707.0	15,972.0	735.0
Total	16,707.0		16,707.0	15,972.0	735.0

Variations for program (over) under \$ 100,000 / Écarts (de plus) de moins de 100 000 \$:

Public Prosecutions Branch received \$1,203,000 through a Supplementary Estimate. /
La Direction des poursuites publiques a reçu 1 203 000 \$ au moyen d'un budget supplémentaire.

It was granted to cover expenditures associated with the appointment of three new Federal Family Court judges, expansions to the Moncton and Caraquet provincial courts, and additional costs for ad-hoc legal counsel. /
Cette somme lui a été accordée afin de couvrir les dépenses relatives à la nomination de trois nouveaux juges au tribunal fédéral de la famille, aux travaux d'agrandissement aux installations de la Cour provinciale à Moncton et à Caraquet, ainsi qu'aux coûts supplémentaires liés aux services de conseillers juridiques à l'instance.

Due to rounding, individual line items may not correspond exactly to sub-totals and totals.
Les sous-totaux et les totaux peuvent être différents des éléments de chaque rangée, car ils ont été arrondis.

**Ordinary, Special Purpose and Special Operating Agency Revenue /
Recettes aux comptes ordinaire, à but spécial et d'organisme de service spécial**

**Variances for over / (under) \$100,000 /
Écarts de plus (de moins) de 100 000 \$**

Account / Compte	Original Budget / Budget initial	Actual Revenue / Recettes réelles	Variance Over (Under) / Écart Plus (Moins)
(Provincial) Proceeds of Crime Produits de la criminalité		\$ 1,307	\$ 1,307

There were no significant variances in Revenue for the Office of the Attorney General in Fiscal 2009-2010. /

Les recettes du Cabinet du procureur général ne présentaient aucun écart significatif pour l'exercice financier 2009-2010.

IV. Official Languages Report

The Office recognizes its obligations and is committed to actively offer and provide quality services in the public's official language of choice, as well as to promote a more balanced utilization of both official languages within the public service.

During the 2009-2010 fiscal year, the Office of the Commissioner of Official Languages for New Brunswick forwarded no complaints with respect to services offered by the Office of the Attorney General.

The Office has begun offering training sessions on the revised Language of Work Policy.

The Office also continues to promote and support second language training and maintenance for employees. In 2009-2010, we had 2 employees involved in language training. They were enrolled in Basic, Language Improvement, or Maintenance classes.

IV. Rapport sur les langues officielles

Le Cabinet du procureur général reconnaît ses obligations et s'engage à offrir activement et à fournir à la population des services de qualité dans la langue officielle choisie par celle-ci et à encourager une utilisation plus équilibrée des deux langues officielles au sein de la fonction publique.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick n'a fait suivre aucune plainte concernant les services du Cabinet du procureur général.

Le Cabinet a commencé à offrir des séances de formation concernant la version révisée de la Politique sur la langue de service

Le Cabinet continue de promouvoir et de soutenir la formation en langue seconde de ses employés. En 2009-2010, deux employés ont suivi une formation linguistique. Ils étaient inscrits à des cours de base, de perfectionnement linguistique et de maintien des connaissances linguistiques.